

Québec, le 10 septembre 2024

Maitre Philippe Lebel Secrétaire et directeur général du secrétariat et des affaires juridiques Autorité des marchés financiers Place de la cité, Tour Cominar 2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1V 5C1

Objet : Consultation règlementaire sur les règles d'entrée en carrière

Monsieur Lebel,

Au nom des membres de la **Corporation des assureurs directs de dommages du Québec (Cadd**), c'est avec plaisir que nous vous soumettons nos observations et nos suggestions quant au projet de règlement sur les règles d'entrée en carrière.

Les changements proposés dans le projet de règlement vont dans la direction souhaitée par les membres de la Cadd et faciliteront le travail des assureurs directs, comme en témoigne l'alignement des exigences de l'article 34 avec le code de déontologie des certifiés.

Le mémoire de la Cadd présente des commentaires, des questions et des suggestions pour certains articles du projet de règlement pour lesquels la Cadd est d'avis que l'Autorité des Marchés Financiers devrait préciser ses intentions et ses objectifs sous-jacents afin de mieux comprendre les attentes envers les assureurs et les cabinets.

La Cadd remercie l'Autorité des Marchés Financiers de sa disponibilité et de son appui tout au long du processus de préconsultation et de la considération qu'elle accordera aux présentes recommandations.

Si des renseignements additionnels ou des précisions étaient requis à la suite de la lecture de ce mémoire, nous vous invitons à contacter monsieur **Denis Côté**, directeur général de la Cadd, au 581 986-9762 ou par courriel à **Denis.Cote@outlook.com**.

Veuillez accepter, Maître Lebel, mes sincères salutations.

David Fortier
Président du conseil
Corporation des assureurs directs de dommages du Québec